



*L'Union des
producteurs
agricoles*

**Fédération de l'UPA
du Bas-Saint-Laurent**

**Mémoire de la
Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent**

déposé au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
concernant le projet de port méthanier de Gros-Cacouna

Juin 2006

Présentation de l'organisme

L'Union des producteurs agricoles (UPA) est le seul organisme accrédité pour représenter les intérêts économiques et sociaux des productrices et producteurs agricoles.

La Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent, affiliée à la Confédération de l'UPA, couvre le territoire de la zone d'étude du projet de port méthanier.

L'agriculture dans la MRC de Rivière-du-Loup

En 2004, la MRC comptait 285 entreprises d'une valeur de plus de 230 M\$ et qui génèrent des recettes annuelles de plus de 44 M\$. La production laitière génère 62 % des revenus, suivie des productions de bœuf et de céréales. L'industrie agroalimentaire dans son ensemble génère plus de 4 000 emplois. (Données du MAPAQ - Direction régionale Bas-Saint-Laurent).

On dénombre 35 productrices et producteurs agricoles dans la municipalité de Cacouna.

Contexte

Étant localisé à l'extérieur de la zone agricole, le projet de port méthanier a peu d'impacts prévisibles sur le territoire ou les activités agricoles. Les émissions atmosphériques possibles lors des opérations feront toutefois l'objet de surveillance.

Le gaz qui quittera le port sera acheminé par gazoduc vers les marchés. Ce gazoduc traversera vraisemblablement de nombreuses terres agricoles ou boisés de fermes. Les promoteurs du projet n'ont pas fourni de corridor potentiel que pourrait emprunter le gazoduc, si bien que nous ne sommes pas en mesure d'en évaluer les impacts.

Nous pensons que ce gazoduc pourrait avoir un impact important sur de grandes superficies de terres agricoles et forestières.

L'implantation d'un gazoduc est une condition essentielle à la réalisation du projet de port méthanier. Nous considérons que le tracé devrait être connu pour que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) et nous-mêmes soyons en mesure de bien évaluer les impacts du projet dans son ensemble.

Si le BAPE produit un rapport favorable à l'implantation du port méthanier sans en savoir davantage au sujet du gazoduc, cela équivaut à l'approuver et nous serons placés devant le fait accompli. Une fois la construction du port commencée, personne ne pourra s'opposer à la réalisation d'un gazoduc, le promoteur sera très avantagé par la situation.

En conséquence, nous demandons au BAPE, dans l'éventualité où il ferait une recommandation favorable à la réalisation du projet de port méthanier, que l'approbation soit conditionnelle à ce que le corridor du gazoduc soit connu et analysé par les parties intéressées avant que l'approbation finale ne soit accordée pour le port méthanier.

Merci de votre attention.



Fédération de l'UPA du Bas-Saint-Laurent

284, rue Potvin

Rimouski (Québec) G5L 7P5

Téléphone : 418-723-2424

Télécopieur : 418-723-6045

Courriel : bas-saint-laurent@upa.qc.ca